

Intervenir et prévenir ou renoncer au contact?



Dans certaines villes de Suisse romande, des correspondant·e-s de nuit arpentent les rues pour favoriser le mieux vivre ensemble. Selon la situation, ils et elles préfèrent rester en retrait.

© équipe de recherche / HES-SO

Par **Karine Darbellay**, professeure associée HES-SO Valais-Wallis, Sierre, et **Julien Besse**, éducateur social et étudiant chercheur, Master en Travail social, Lausanne

Depuis 2015 émergent de nouveaux acteurs et actrices sociales en Suisse romande : les correspondant·e-s de nuit (CN)^[1] ou médiateurs et médiatrices urbaines. En Suisse alémanique, ils et elles sont apparus dans les années 2000 déjà sous l'appellation « SIP^[2] ». Ces professionnel·le·s ont pour tâche principale de gérer les incivilités de la population noctambule dans l'espace public, en effectuant de la prévention ou en favorisant le dialogue entre les publics.

Dans le cadre d'une recherche financée par la HES-SO^[3], ces nouveaux acteurs et actrices ont été suivi·e-s lors de tournées nocturnes de mars 2019 à juin 2020. L'étude a évalué six observations. Elle ont été couplées à des entretiens pour comprendre la spécificité de ces activités par rapport aux autres acteurs et actrices de la rue dans deux lieux de Suisse romande.

Cette recherche a tenté de répondre à plusieurs interrogations, dont celle-ci : « Qu'est-ce qui pousse ces intervenant·e-s du milieu de la nuit à renoncer à entrer en contact avec leur public ? »

Déambuler et observer

Tout au long de leur tournée, les correspondant·e-s de nuit déambulent dans les rues de la ville en observant les comportements des publics. Régulièrement, ils et elles entrent en relation avec des groupes de jeunes qui passent une soirée festive, des familles qui pique-niquent au bord du lac ou encore des personnes marginales installées aux

abords d'une place publique.

Ils et elles interviennent généralement « à chaud » pour désamorcer une rixe, rappeler les règles de conduite, se faire connaître ou encore prendre des nouvelles d'usager·e·s connu·e·s. En effet, celles et ceux qui fréquentent régulièrement l'espace public à des endroits particuliers connaissent personnellement ces professionnel·le·s. Mais la grande majorité des citoyen·e·s qui arpentent les rues ne leur ont jamais adressé la parole, quand bien même ces hommes et ces femmes ont connaissance de l'existence d'un tel dispositif.

Ainsi, quelles sont les occasions et les raisons pour lesquelles les CN renoncent parfois à entrer en contact avec certains publics de la rue ? Il apparaît, comme l'indiquent les exemples à venir, que ce sont principalement avec des jeunes⁴⁴, généralement non connus, que les correspondant·e·s de nuit décident de renoncer à entreprendre une discussion.

Déceler l'évitement ou des conditions défavorables

L'entrée en contact avec les publics peut souffrir de ce que Fridez nomme « un mauvais timing ». En effet, le ou la correspondant·e de nuit ne se trouve pas « au bon moment, au bon endroit, avec les bonnes personnes » pour pouvoir intervenir.

Différents signes d'évitement ont été repérés : des jeunes qui se calfeutre derrière des buissons pour ne pas être vu, des situations sensibles où une approche pourrait raviver des tensions dans un quartier en proie à des heurts, ou encore une ambiance particulièrement festive.

Voici un exemple typique : un groupe de jeunes se retrouve tous les vendredis et samedis de l'année sur la place pour boire de l'alcool. La correspondante de nuit les connaît. Ils lui ont raconté leurs difficultés scolaires et leurs problèmes à trouver un apprentissage. Un soir, elle les cherche sur la place et les trouve sur un banc à l'écart des autres groupes. Elle n'ira pas vers eux, parce que c'est la Fête de la musique, l'ambiance est peu propice à la discussion, précisera-t-elle.

Intervenir à chaud

Comme les professionnel·le·s interviennent « à chaud », les raisons d'agir peuvent être modifiées très rapidement. Ils et elles doivent évaluer la progression de la situation pour décider de la façon de procéder. A cet égard, les situations les plus parlantes sont celles où des citoyen·e·s leur demandent d'intervenir à un endroit précis et les protagonistes ne s'y trouvent plus lorsqu'ils et elles arrivent.

Ils et elles peuvent également se trouver face à une suspicion de harcèlement de rue, comme dans l'incident qui suit. Les correspondant·e·s de nuit déambulent à travers la foule, lorsqu'une fille crie à un garçon : « quand je dis non, c'est non ». Alerté·e·s, les médiateur·trice·s observent et suivent les deux jeunes pour évaluer la situation. La fille crie plusieurs fois la même phrase, puis se tait. Le CN estime que les choses sont rentrées dans l'ordre et que les deux jeunes gens sont ensemble.

Cet exemple montre que la décision d'approcher ou non les publics résulte d'une évaluation de la situation, d'un « processus progressif » (Fontaine) qui prend place dans un temps très court, mais qui s'appréhende sur un temps plus long, comme dans le cas de la prévention.

Prévenir la consommation de substances

Comme le souligne Fontaine, la présence dans la rue c'est « être là?, disponible, pour écouter, observer sans jugement et avec discrétion ». En effet, durant leur activité professionnelle, les correspondant·e-s de nuit abordent des individus pour diverses incivilités telles que le bruit, dès 22h, ou encore l'abandon de déchets sauvages, entre autres.

Dans le cas de consommation de substances par des jeunes dans la rue, les professionnel·le-s procèdent à une évaluation de la situation, comme le montre cette situation : un groupe fume de la marijuana. Les médiateur·trice-s passent et constatent qu'ils-elles ne connaissent pas ces individus. Leur stratégie par rapport à la prévention (ici, de la consommation de drogue) repose sur la prise de contact. Ce n'est que lorsque la confiance est installée, après plusieurs rencontres, qu'ils et elles donnent des messages de prévention. Tant que les consommateur·trice-s ne sont pas connu·e-s, les correspondant·e-s de nuit n'interviennent pas. Et ce d'autant moins que les personnes, comme celles rencontrées dans ce cas, n'ont pas semblé vouloir entrer en relation.

Cette stratégie est corroborée par les propos d'Escots, qui relève que la confiance avec les bénéficiaires facilite la médiation au sujet des problématiques rencontrées, notamment en matière de prévention.

Au-delà de la notion de lien de confiance, les professionnel·le-s relèvent qu'une première rencontre qui reposerait sur une intervention normative pourrait donner une image répressive de leur mission et les assimiler à des forces de police. Cette distinction entre correspondant·e-s de nuit et autorités policières demeure une lutte de tous les instants. En effet, « c'est sans doute dans la difficile conciliation de ces deux termes, s'assurer du respect des règles tout en n'apparaissant pas comme de simples agents de la répression, que repose la réussite, fondamentalement précaire, de leurs actions », estime De Maillard.

Les correspondant·e-s de nuit restent également sur la réserve par rapport aux fournisseurs de substances lorsqu'ils et elles sont présent·e-s dans l'espace public. Ces personnes sont invisibles pour les professionnel·le-s et constituent un non-public. Ils et elles s'informent des mouvements du trafic de substances dans le quartier, mais n'initient aucune interaction. Cette situation montre bien la position interstitielle des médiateurs et médiatrices sociales dans l'ensemble des acteurs et actrices de la rue (De Maillard). Ils et elles ne se situent ni dans le registre de la répression ni dans celui de la prévention classique.

Compléter un chaînon manquant

Le poste de correspondants et correspondantes de nuit a été mis en place pour combler un « chaînon manquant », selon les autorités communales, entre les intervenant·e?s sociaux et la police. Comme les travailleurs et travailleuses sociales, ils et elles respectent la libre adhésion, et doivent parfois renoncer à entrer en contact avec leur public. Mais contrairement à leurs collègues, les correspondant·e-s de nuit interviennent généralement « à chaud » et n'effectuent pas de suivi sur le long terme.

Dans le futur, tout l'enjeu de ce groupe professionnel consistera à légitimer cette place d'entre-deux. Il va ainsi s'agir de délimiter des frontières précises entre eux et elles et les autres intervenant·e?s de la rue.

Bibliographie

- De Maillard, J. (2012). Les correspondants du Travail de nuit, nouveaux modes de régulation de l'espace public. Questions pénales, XXV, pp. 1-4.
- Escots, S. (2005). Problématiques du Travail de rue. Travail de rue et personnes à la marge, p. 51 à 78.
- Fontaine, A. (2010). Le travail de rue dans l'univers de la rue. Criminologie, Volume 43, n° 1, p. 137 à 153.
- Fridez, E. (2014). L'intervention socio-éducative hors murs - Contribution à une modélisation de l'action dans le canton de Fribourg - Thèse de Doctorat. Fribourg: Faculté des Lettres de l'Université

^[1] Ci-après le terme correspondant-e-s de nuit (CN) est utilisé comme générique pour désigner les médiateurs et médiatrices sociales car c'est ainsi qu'ils et elles sont nommés dans les deux lieux investigués dans l'étude.

^[2] SIP est l'acronyme de Sécurité Intervention Prévention.

^[3] [« Correspondants de nuit en Suisse romande : quelles interventions pour quels profils ? Etude sur la complémentarité supposée entre médiation urbaine et travail social »](#)

^[4] Parmi les publics que les correspondant-e-s de nuit rencontrent dans leurs tournées, les jeunes adultes en constituent la grande majorité.

Lire également :

- Philippe Bornand, [« Suivis en milieu ouvert pour profils «incasables» »](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 27 mai 2021
- David Burnier, [«Travail ou contrôle social hors murs?»](#), REISO, Revue d'information sociale, mis en ligne le 24 avril 2020